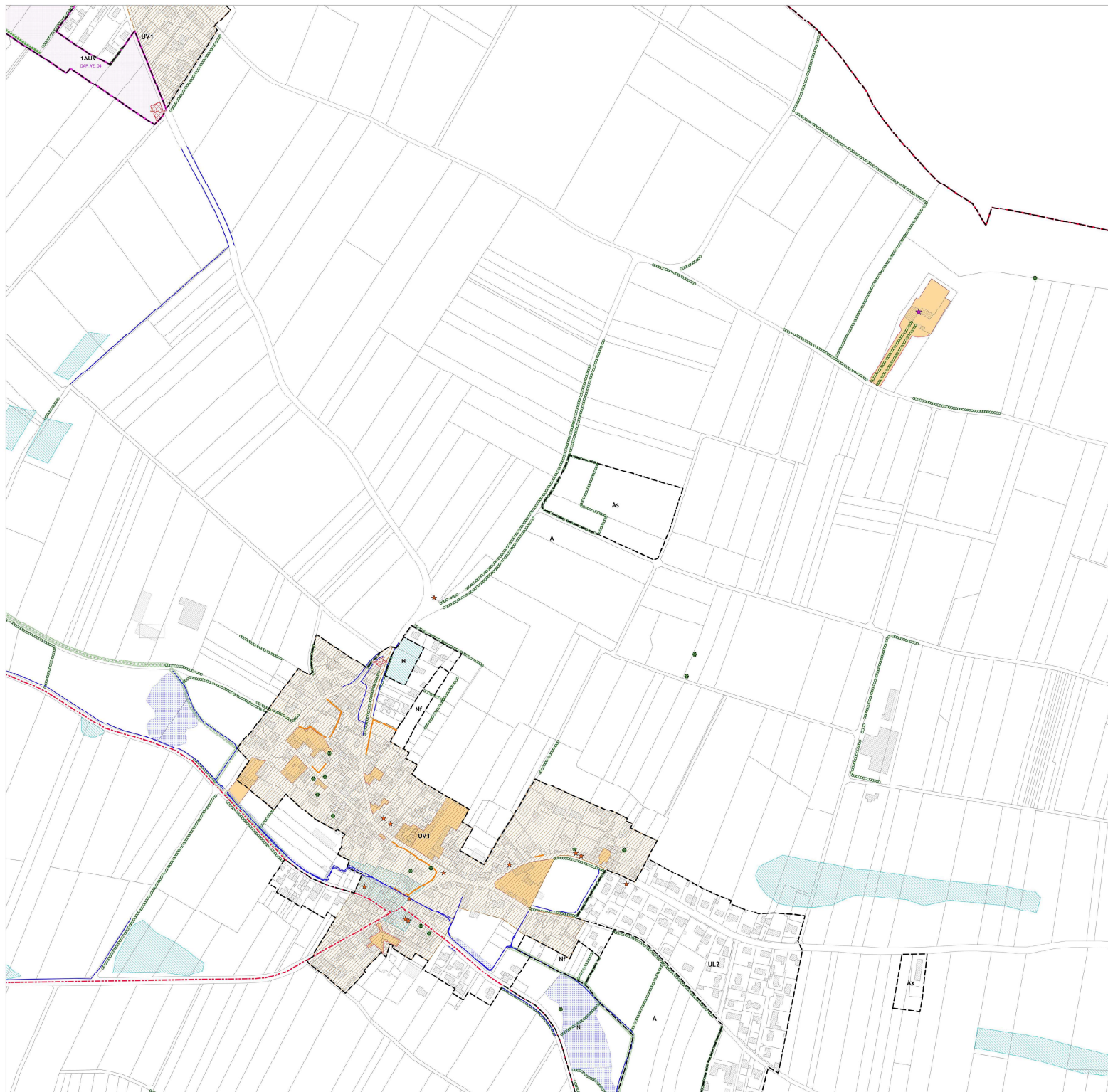
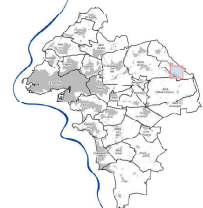






2F11

LÉGENDE

--- Limite communale

--- Limite de l'agglomération

--- Trait de côte

--- Limite de zonage

Le secteur nr en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes

★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

--- Axe de bande d'implantation (largeur 5m)

--- Marge de recul

--- Ligne d'implantation

--- Linière commercial à préserver

--- Emplacement réservé (ER)

--- Espace boisé classé (EBC)

--- Espace boisé classé linéaire (EBC)

--- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisée (OAP)

--- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation sectorielle

--- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation

--- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation

Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

★ Élément ponctuel

--- Élément linéaire

--- Vues remarquables :

--- Morphologie urbaine singulière

--- Autres éléments remarquables (ensembles bâtis, bâtiments, parcs, ...)

Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

--- Ruisseaux, canaux et fossés

--- Aire naturelle

--- Alignement d'arbres

--- Haie

--- Espace vert

Secteurs humides et inondables

--- Zones humides

--- Secteurs soumis à des risques d'inondation

--- Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale

Autres éléments réglementaires

--- Bande des 100 m (soi littoral)

--- Risque d'érosion de falaise

--- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

--- Éléments linéaires de compensation ou d'évitement au titre de l'article R 151-31 2° du code de l'urbanisme

--- Secteurs de compensation ou d'évitement au titre de l'article R 151-31 2° du code de l'urbanisme

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

DGA Transitions et Développement du territoire
Rôle Développement Urbain
Service Connaissance du Territoire et Cartographie
pour la Direction des Études Urbaines

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.2.1 - Plan de zonage

Vers	Date	Procédure	Auteur	Plan
1	19 décembre 2019	PLU approuvé	PL / CL	CP / BR
10	19 décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n° 3	CL	CV / BR
11	19 décembre 2024	Mise à jour N° 4	CL	CV / BR
12	29 Janvier 2026	Modification N° 2 + Mise à jour N° 5	CL	CV / BR

N



plan_521_2F11

Échelle 1 : 10 000

plan_521_2F11

Échelle 1 : 10 000

plan_521_2F11

Échelle 1 : 10 000